



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée des délégués du printemps 2011

- Date:** Mercredi 20 avril 2011, de 10h00 à 17h30
- Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten
- Présents:** 98 délégués (cf. registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon liste de présence
- Présidence:** Regina Fuhrer, Présidente de Bio Suisse
- Procès-verbal:** Christian Voegeli, Coordination de la Fédération
-

ORDRE DU JOUR

- 1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 novembre 2010
- 1.3 Rapport annuel 2010
- 1.4 Adoption des comptes 2010 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion
- 2.1 Élections complémentaires au Comité et à la Présidence
- 2.2 Mandat de modification des droits de licence Bourgeon
- 3.1 Révision générale de la réglementation
- 3.2 Encouragement de la biodiversité
- 3.3 Politique de distribution pour les produits Bourgeon
- 3.4 Reconversion par étapes des ruminants et des chevaux
- 3.5 Pâturage pour le gros bétail à l'engraissement
- 4.1 Rapport intermédiaire sur les affaires politiques
- 4.2 Départ de la Présidente Regina Fuhrer

1 Points statutaires

1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs

Regina Fuhrer (Présidente) et François-Philippe Devenoge (Vice-Président) souhaitent la bienvenue aux délégués de la part du Comité, et Daniel Bärtschi (Directeur), le fait au nom du Secrétariat. Personnes excusées: Patrick Aebi (OFAG), Sigrid Alexander (IMO), Daniel Gürber (bio.inspecta), Bina Thürkauf (CT Plantes aromatiques). Sont élus scrutateurs Josef Bircher – Chef du bureau de l'Assemblée – (Bio Luzern), Andreas Steinemann (Demeter), Rosmarie Blaser Sauter (Bio Ostschweiz), Willy Menduri (Bio Grischun), Jakob Treichler (Bio Zug) et Christian Hockenjos (Bio-Vaud). L'ordre du jour est adopté tel quel. Six motions concernant les points de l'ordre du jour ont été déposées depuis l'envoi des documents préparatoires et seront présentées lors des points correspondants. D'autres motions peuvent être déposées au bureau de l'Assemblée.

Les 100 délégués et les 39 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont présents dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 97 délégués ou leurs remplaçants avaient signés le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 98 délégués étaient présents pendant la journée!

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 novembre 2010

Le procès-verbal est adopté sans opposition, question ou correction avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Rapport annuel 2010

Regina Fuhrer présente les activités de la Fédération pendant l'année écoulée. Le rapport annuel imprimé se trouve sur les tables et sera envoyé à tous les membres sous forme d'encart dans le bio actualités du mois de mai. La Présidente remercie Doris Schwarzenbach pour sa direction circonspecte ad interim du secrétariat l'année passée. 2010 était l'Année internationale de la Biodiversité. Le projet «Portes ouvertes dans les fermes bio» a permis de mieux faire connaître l'agriculture biologique à un nombreux public. L'Offensive Bio a fait savoir que nous avons besoin de plus de producteurs Bourgeon pour satisfaire la demande. Sept consommateurs sur dix connaissent le Bourgeon, et sa notoriété a été maintenue grâce à la publicité, et les meilleurs produits Bourgeon ont été primés lors du concours des distinctions de qualité. Le projet Relations commerciales équitables a suscité de nombreuses discussions entre producteurs, transformateurs et consommateurs. Des tables rondes ont permis d'élaborer un Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon. La formation des futurs agriculteurs bio nous tient à cœur. Bio Suisse a influencé la réforme de la formation professionnelle, et le futur titre sera «Agriculteur / Agricultrice CFC en agriculture biologique». Le travail politique a fait avancer l'amélioration des conditions cadres de l'agriculture biologique: Plan d'Action Bio, PA 2014-2017, Stratégie-qualité, Exclusion des OGM, agrocultivants. En 2010, les organisations membres ont reçu un soutien de près de 400'000 francs au total. Regina Fuhrer les remercie pour leurs nombreux très bons projets. Le travail à l'extérieur est important, mais le travail à l'intérieur de la Fédération l'est tout autant. Le Comité a élaboré un nouvel instrument de gestion, le «Tableau de bord», et l'a discuté avec les présidents lors de la conférence d'été. Regina Fuhrer montre au projecteur comment les contributions des producteurs Bourgeon de grandes cultures d'une part et de fruits d'autre part ont été utilisées.

1.4 Adoption des comptes 2010 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

Alfons Cotti (Comité) présente à l'aide de graphiques l'évolution des recettes et des dépenses sur plusieurs années, ainsi que des tableaux pour les provisions et les réserves. Le bilan et le compte d'exploitation, y.

c. le bouclage interne avec comparaison avec le budget et les comptes de l'année précédente, avaient été envoyés aux délégués le 17.03.2011. Le total des actifs au bilan est de 7,355 millions de francs. Les recettes ont atteint 10'695'140 francs, soit 585'140 francs ou 6 % de plus que le budget. À cause des corrections concernant les années précédentes et des bas prix des céréales, les droits de licences ont rapporté 14 % de moins que l'année précédente. Les amortissements ont totalisé 130'000 francs. Le total des dépenses de 10'683'720 est lui aussi supérieur de 6 % au budget. Les dépassements des recettes et des dépenses correspondent à peu de chose près au projet non budgété «Biodiversité». Il en résulte un excédent de recettes de 11'420 francs. Le Comité propose d'affecter cet excédent à l'augmentation des fonds propres. Le grand défi sera pour l'avenir d'arriver à une estimation bien plus précise des recettes des licences. Alfons Cotti montre à quoi en est l'utilisation de l'excédent de l'année 2009: sur un total de 1,764 million de francs, 892'258 ont été dépensés en 2010 et le reste sera dépensé en 2011. Il explique à quoi en est l'application de la stratégie pour les placements: Il est difficile de placer son argent dans des projets durables en passant par les institutions bancaires traditionnelles, même la Raiffeisere. «Nous attendons des offres intéressantes», affirme Alfons Cotti. Voilà pourquoi il y a encore beaucoup d'argent à Postfinance. Le prêt accordé à Bio Schwand n'a pas encore été versé.

Gottfried Rupprecht, de la fiduciaire Moser Treuhand und Revision AG, a vérifié les comptes sur mandat de l'AD, et il recommande aux délégués d'accepter les comptes présentés et d'en donner décharge au Comité. Le rapport de révision faisait partie de l'envoi préparatoire de l'AD.

Susanne Häfliger-Stäubli, Commission de gestion (CG), propose comme l'organe de révision d'adopter les comptes 2010. Le rapport de la CG avait été envoyé comme d'habitude avec les documents préparatoires de l'Assemblée des délégués. Un des gros défis permanents de notre Fédération est d'assurer une communication ouverte et sans frictions. La CG constate en outre que certaines organisations membres manquent de ressources pour accomplir leurs tâches.

Discussion

Jakob Treichler, Bio Zug, trouve tout à fait en ordre que le total des recettes des licences de la transformation et du commerce soit bien plus élevé que celui des contributions des producteurs, car les produits sont en règle générale vendus dans les magasins jusqu'à trois fois plus cher que le prix aux producteurs.

Margrit Renfer, Bärner Bio Bure, est étonnée des importantes dépenses pour le projet «Portes ouvertes dans les fermes bio» alors qu'elle n'a reçu que 600 francs en tant que ferme participante. Elle aimerait aussi savoir pourquoi les frais de personnel ont augmenté de près d'un demi-million de francs par rapport à l'année précédente. Jürg Schenkel, responsable du marketing: Les frais pour «Portes ouvertes dans les fermes bio» étaient surtout du matériel et des heures de travail. Alfons Cotti ne peut dans l'ensemble pas commenter ces frais de personnel. Les frais de personnel avaient été budgétés au niveau des éléments prestataires et acceptés par l'AD. Dans le bouclage, les augmentations et diminutions des dépenses sont de nouveau expliquées au niveau des éléments prestataires. Alfons Cotti propose que, à l'avenir, les chiffres du budget apparaissent aussi au niveau du compte d'exploitation. Ronald Iff, Bärner Bio Bure, aimerait néanmoins savoir pourquoi Bio Suisse a augmenté ses frais de personnel de près d'un demi-million de francs par rapport à l'année précédente. Il déplore aussi que la répartition sectorielle des chiffres ne permette pas aux délégués de faire des comparaisons avec le budget. Doris Schwarzenbach, responsable des finances: le secrétariat a créé en 2010 un nouveau département, celui de l'information et des relations publiques. Les organes ont aussi plus travaillé, et les salaires des employés ont été adaptés. Regina Fuhrer confirme par ailleurs que, comparés à ceux d'autres fédérations, les frais de personnel de Bio Suisse sont modestes.

Vitus Schafer, Bio Fribourg: Le placement financier à Bio Schwand représente un risque important. À quoi en est le projet aujourd'hui? Martin Riggensbach, membre du Comité de Bio Suisse et du conseil d'administration de Bioschwand: La société anonyme Bioschwand tient le cap et atteint un bon taux d'occupation. Le projet serait cependant encore beaucoup mieux avancé si la commune avait déjà modifié le plan de zone. Cela doit être fait en automne 2011 pour que le projet puisse être réalisé en conformité avec le plan de zone.

Vote

- ? Qui veut accepter les comptes 2010, virer l'excédent de recettes de 11'420 francs au capital propre et en donner décharge au Comité? ☞ {forte majorité}
- ? Qui refuse les comptes 2010? ☞ {pas de voix contre}
- ? Abstentions? ☞ {5 Abstentions}

⇒ **Les comptes 2010, le rapport de l'organe de révision et celui de la Commission de gestion sont adoptés à une forte majorité sans voix contraires et cinq abstentions. L'AD donne donc ainsi décharge au Comité pour la gestion des affaires en 2010.**

2 Élections et autres décisions

2.1 Élections complémentaires au Comité et à la Présidence

Regina Fuhrer et Alfons Cotti se retirent du Comité. La Présidente remercie Alfons Cotti pour ses trois ans d'engagement au Comité, sa collaboration clairvoyante, critique et ouverte et lui remet un cadeau. Bio Suisse fera ses adieux à Regina Fuhrer à la fin de l'AD.

Pour la dernière des quatre années du mandat du Comité, il faut d'abord élire deux nouveaux membres du Comité puis élire un-e président-e parmi ses sept membres. La prochaine élection générale du Comité se déroulera au printemps 2012. Deux candidat-e-s se sont déjà annoncé-e-s pour repourvoir les deux sièges du Comité: Claudia Lazzarini, Azienda Agricola Biologica Al Canton, 7746 Le Prese GR (soutenue par Bio Grischun) et Urs Brändli, Gibelhof, 8638 Goldingen SG (soutenu par le Verein Ostschweizer Bioproduzenten). Les deux candidats se présentent (curriculum vitae et déclaration de motivation faisaient partie de l'envoi préparatoire de l'AD. Aucun autre candidat n'est proposé.

Élection à bulletin secret des deux nouveaux membres du Comité

	1 ^{er} tour (majorité absolue)	2 ^{ème} tour (majorité simple)
▪ Bulletins distribués	98	—
▪ Bulletins rentrés	98	—
- Bulletins blancs	0	—
- Bulletins non valables	0	—
▪ Bulletins valables	98	—
▪ Majorité absolue	50	—
▪ Ont obtenu des voix / Sont élu-e-s		
Claudia Lazzarini	92	—
Urs Brändli	89	—
Autres	3	—

⇒ **Claudia Lazzarini de 7746 Le Prese GR et Urs Brändli de 8638 Goldingen SG sont élus au premier tour pour la dernière année du mandat du Comité.**

Les délégués élisent ensuite une nouvelle présidente ou un nouveau président parmi les sept membres du Comité. Martin Riggenschach, de Soleure, et Urs Brändli, de Goldingen, avaient déjà annoncé leur candidature à la présidence. La Présidente demande s'il y en a d'autres. Ce n'est pas le cas, et les deux candidats se présentent.

Regina Fuhrer recommande au nom du Comité d'élire Martin Riggenschach, vice-président, qui avait été élu au Comité en 2002 et connaît extrêmement bien la Fédération, le secrétariat et le travail du Comité. Il s'est investi avec une grande fiabilité et possède un vaste savoir empirique.

Felix Lang, Bio Nordwestschweiz, appelle les délégués à ne pas suivre les mots d'ordre de leurs organisations membres. Il doute des principes démocratiques et déplore que les grandes organisations membres se fassent mutuellement des promesses et exercent des pressions sur les délégués. Les délégués doivent pouvoir décider librement et ne doivent pas être «muselés» par des mots d'ordre. Felix Lang explique que ces reproches ne s'adressent pas au candidat Urs Brändli: «Il n'y peut absolument rien, mais il doit savoir dans quelles conditions il est élu.» La question de l'élection doit être: en son âme et conscience bio, lequel des deux candidats est le mieux à même de remplir cette tâche? Il ne s'agit pas d'élire quelqu'un de Suisse du Nord-Ouest ou de Suisse orientale, un producteur de lait ou un agriculteur, mais un Président. Felix Lang recommande d'élire Martin Riggenbach, car il connaît extrêmement bien la «base bio» en tant qu'ancien fondateur et président de Bio Nordwestschweiz. Martin Riggenbach connaît aussi le marché et les distributeurs, et il s'est toujours comporté loyalement en tant que membre du Comité. Il a aussi fait ses preuves comme chef d'exploitation d'un domaine Bourgeon très diversifié et sans cesse en contact avec le public.

Kurt Müller, Bio Ostschweiz, recommande d'élire Urs Brändli. Ce paysan Bourgeon de longue date et Président de la Commission technique Lait est d'après Bio Ostschweiz un membre très précieux qui a toujours veillé à informer et à faire part de son opinion lors des assemblées. Sincérité et droiture font partie de son caractère. La Suisse orientale soutient Urs Brändli.

Jean-Bernard Steudler, Bio-Neuchâtel, a ressenti la contre-candidature d'Urs Brändli comme le signe d'une perte de confiance envers le Comité. Il préférerait qu'Urs Brändli puisse d'abord faire ses preuves comme membre du Comité.

Willy Cretegnny, Bio Genève, aimerait que les deux candidats répondent à trois questions: 1) S'engagent-ils plutôt pour la commercialisation ou la production des produits bio? 2) Leur position au sujet de l'accord de libre-échange avec l'UE? 3) En cas d'élection, est-ce que Martin Riggenbach va se retirer du conseil d'administration de Bio Schwand S.A.? Urs Brändli: Consommateurs et producteurs doivent aller ensemble, mais la clé du succès se trouve chez les consommateurs puisqu'on peut produire d'autant plus qu'ils achètent plus. Mais l'Offensive Bio est aussi importante pour que la production suisse puisse répondre à la demande. Au sujet du libre-échange, Urs Brändli est du même avis que le Comité: oui aux négociations, exercer de l'influence, décider quand le résultat des négociations sera connu. Martin Riggenbach déclare qu'il se retirera immédiatement du conseil d'administration de Bioschwand s'il est élu à la présidence. Pour le libre-échange, il soutient clairement la position du Comité. Pour le marché, il trouve que «on ne peut pas vendre si on ne produit pas».

Élection à bulletin secret du Président

	1 ^{er} tour (majorité absolue)	2 ^{ème} tour (majorité simple)
▪ Bulletins distribués	98	—
▪ Bulletins rentrés	98	—
- Bulletins blancs	2	—
- Bulletins non valables	0	—
▪ Bulletins valables	96	—
▪ Majorité absolue	49	—
▪ Ont obtenu des voix / Sont élu-e-s		
Urs Brändli	53	—
Martin Riggenbach	40	—
Christian Butscher	3	—

⇒ **Urs Brändli, de 8638 Goldingen SG, est élu au premier tour Président de Bio Suisse pour la dernière année du mandat.**

Regina Fuhrer, Présidente sortante, félicite Urs Brändli pour son élection et lui souhaite tout de bon pour remplir cette tâche aussi importante que passionnante. Elle remercie aussi Martin Riggenbach. Il aura en tant que Vice-Président une fonction importante aux côtés du nouveau président. Urs Brändli remercie les

délégués pour leur confiance et accepte volontiers cette élection: «Je me sens très honoré d'avoir obtenu votre confiance, et je mettrai toute ma force au service de toutes les régions et parties du pays. Notre Concept directeur et notre Cahier des charges nous donnent une base commune, prenons-la et poursuivons nos objectifs ensemble.» Regina Fuhrer remet ensuite à Urs Brändli sa clé du bureau du secrétariat de Bâle.

2.2 Mandat de modification des droits de licence Bourgeon

Rolf Kaufmann, Bio Ticino, prend position au sujet de la motion qui demande au Comité de modifier le système des droits de licences pour le 01.01.2012 (le texte de la motion fait partie de l'envoi préparatoire). Après l'introduction du nouveau système des droits de licences le 01.01.2008, certaines petites entreprises artisanales tessinoises de transformation ont manifesté leur mécontentement au sujet de l'augmentation disproportionnée des coûts lors du passage de la taxe de base au taux normal de 0,9 % à partir d'un chiffre d'affaire Bourgeon de plus de 100'000 francs. Il est vrai qu'un preneur de licence qui dépasse cette limite passe d'un coup de 300 à 1'000 francs de taxe de licence annuelle. Bio Ticino propose d'adoucir cette transition abrupte pour les petits et moyens transformateurs (comme les boulangeries, les boucheries et autres). Bio Ticino remercie le Comité de vouloir s'occuper de ce problème, même si ce n'est pas sous la forme proposée par Bio Ticino. Bio Ticino ne retire pas sa motion mais recommande aux délégués d'accepter la proposition du Comité.

Willy Cretegnny, Bio-Genève: Y a-t-il des taux de droits de licences différents selon les produits faits en Suisse et ceux qui sont importés? Regina Fuhrer: Non, le système des droits de licences est uniforme pour tous les produits. Willy Cretegnny: Les produits de proximité étant meilleurs pour l'environnement, le système des droits de licences devrait favoriser l'utilisation des produits suisses. Cela pourrait favoriser les preneurs de licences qui travaillent avec des produits suisses. Daniel Bärtschi, Directeur, aimerait conserver un système de droits de licence le plus simple possible pour avoir le moins possible de travail administratif. Et les produits sont souvent fabriqués avec un mélange de produits suisses et importés. Ce serait très coûteux de distinguer ainsi les provenances. «Mais cela ne nous empêche bien sûr pas de nous investir pour les produits suisses», assure Daniel Bärtschi.

Vote

- ? Qui accepte la motion de Bio Ticino, c.-à-d. que le Comité reçoit le mandat de modifier les droits de licence conformément à la motion de Bio Ticino? ☞ **{23 voix}**
- ? Qui refuse la motion et demande au Comité de présenter d'ici l'automne des mesures pour rendre le Bourgeon plus attractif pour les entreprises artisanales de transformation? ☞ **{forte majorité}**

⇒ **La motion de Bio Ticino est refusée. Le Comité présentera à l'AD d'automne des mesures pour rendre le Bourgeon plus attractif pour les entreprises artisanales de transformation.**

3 Modifications du Cahier des charges

3.1 Révision générale de la réglementation

Christian Butscher, Comité: La réglementation de Bio Suisse doit être intégralement restructurée pour ne plus être divisée selon les niveaux de compétence (les instances qui édictent telle ou telle directive) mais selon les utilisateurs (producteurs, preneurs de licences etc.). La révision de la réglementation fusionnera les actuels niveaux – cahier des charges, annexes du cahier des charges, règlements, dispositions d'application et même une partie des mémos. Une fois que le transfert dans la nouvelle structure aura été effectué, une révision du contenu et une révision linguistique sont prévues. Le Comité prie les délégués d'accepter la proposition.

Christoph Meili, Biofarm, a déposé le 18 avril 2011 une motion d'amendement dont voici le texte: «L'Assemblée des délégués pose des garde-fous supplémentaires pour la révision de la réglementation: La réglementation doit être conçue de manière à ne pas trop diminuer les compétences de l'Assemblée

des délégués. Donc les «Principes & Objectifs» (quel que soit ensuite leur nom définitif) doivent être suffisamment détaillés. Cette décision de principe permet d'éviter déjà maintenant que le projet capote cet automne pour cause de trop grande amputation des compétences décisionnelles de l'AD. Cela permet aussi d'éviter que tous les règlements doivent être lus devant l'Assemblée des délégués. Il faudra présenter clairement lors de l'AD de cet automne comment la nouvelle réglementation devrait être structurée. Le calendrier et le budget de la révision doivent être soumis au principe de la proportionnalité de la mise en œuvre et comprendre l'option de stopper le processus.» Selon Christoph Meili, l'effet répulsif d'une réglementation trop compliquée est sous-estimé. «Les paysans bio convaincus ne connaissent effectivement pas les limites, parce qu'ils ne marchent pas le long de la clôture», pense Meili. Il aurait volontiers défini aujourd'hui les compétences décisionnelles pour la future réglementation. Combien coûtera cette révision? Regina Fuhrer: Le Comité ne veut pas enlever des compétences aux délégués. La réglementation doit être restructurée par secteurs d'activités et devenir plus facile à comprendre. Il est prévu que l'ensemble du chantier coûte 45'000 francs. Christoph Meili retire la motion.

Vote

- ? Faut-il continuer le projet «Révision générale de la réglementation» en poursuivant dans la même direction? ☞ **{grande majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse l'orientation proposée? ☞ **{pas de voix contre}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **Le projet de révision globale de la réglementation se poursuivra dans la direction générale décrite dans l'envoi préparatoire du 17.03.2011.**

3.2 Encouragement de la biodiversité

Christian Butscher, Comité: Bio Suisse veut encourager un développement mesurable dans le domaine de la biodiversité. Il s'agit de stopper la disparition des espèces. Bio Suisse veut aussi pouvoir mieux communiquer les prestations de biodiversité déjà fournies jusqu'à maintenant par tous les producteurs Bourgeon. Cela doit permettre de montrer que le Cahier des charges de Bio Suisse se préoccupe aussi de la biodiversité et que ses directives soutiennent et favorisent la diversité des espèces au moins autant que celles d'autres labels.

Res Bärtschi, CLA: Bio Suisse veut pouvoir montrer quelles prestations de biodiversité les producteurs Bourgeon fournissent et les améliorer encore là où c'est possible. Il faut d'abord reconnaître la contribution actuelle des fermes Bourgeon. Le système global «agriculture biologique» fournit déjà des prestations de biodiversité. Il y a ensuite des mesures de protection de la nature qui encouragent la biodiversité. En agriculture biologique, la proportion de surfaces écologique est plus grande que dans les exploitations conventionnelles. Le but est d'améliorer leur qualité. Les experts ont des avis divergents quant aux approches possibles: le système de points regarde avant tout ce qui vit au-dessus du sol, tandis que l'approche choisie par Bio Suisse regarde aussi dans le sol et encourage les vers de terre et autres représentants de la pédofaune. L'agriculture biologique prend des mesures de grande ampleur, p. ex. aucun herbicide sur toute la surface bio. On peut bien sûr se disputer sur la valeur des points. Il s'agit aujourd'hui de promulguer la directive du Cahier des charges, le règlement d'application sera promulgué ultérieurement par la CLA. La vision de Res Bärtschi serait de ne pas utiliser la pression et la contrainte mais le conseil et l'information pour faire progresser la biodiversité dans les domaines Bourgeon.

Paul Urech, Bio Grischun, a déposé le 04.04.2011 une motion d'amendement pour l'art 2.4.2 du Cahier des charges: «... Sauf pour les surfaces écologiques dans les cultures spéciales et pour les pâturages, l'entretien des surfaces écologiques renonce à l'utilisation de faucheuses-conditionneuses et de gibroyeurs.» Justification: Le mulchage des surfaces pâturées est une mesure importante pour empêcher le reboisement des pâturages et pour conserver un herbage de bonne qualité. Les Grisons perdent des prairies sèches à cause de leur embuisonnement. Le mulchage permet de l'éviter. Et cela doit aussi être de nouveau possible dans le cadre des concepts de réseautage. Bio Suisse devrait en tenir compte au niveau du règlement. Bio Grischun retire donc sa motion.

Jürg Mosimann, Bio Fribourg, a déposé le 15.04.2011 une prise de position au sujet du point 3.2 «Encouragement de la biodiversité»: «Bio Fribourg soutient la proposition de modification du Cahier des charges déposée par le comité. Bio Fribourg souhaite dans ce contexte que, lors de la mise en application de la nouvelle directive, les organes compétents de Bio Suisse tiennent compte de l'importance des abeilles dans le contexte de la biodiversité et honorent de manière appropriée le travail de l'apiculture. La mesure suivante doit être ajoutée au point 3 "Biodiversité agricole" du projet du 1er février 2011 du règlement "Biodiversité": "Au moins cinq ruches se trouvent dans l'exploitation pendant la période de végétation (avril – juillet)." Justification: Les abeilles sont très importantes pour la pollinisation de nombreuses plantes cultivées et de beaucoup d'autres plantes utiles – et donc aussi pour la biodiversité, mais il y a toujours moins d'apiculteurs parmi les producteurs bio. L'apiculture est un hobby toujours plus prisé en dehors de l'agriculture, mais de nombreux apiculteurs ont de la peine à trouver des emplacements adéquats pour leurs ruches. Certains producteurs bio seraient donc certainement plus enclins à accueillir quelques ruches qu'à faire eux-mêmes de l'apiculture. La multiplication des ruches sensibiliserait de nouveau l'ensemble de l'agriculture à la nécessité de se préoccuper des abeilles (p. ex. faucher les prairies en pleine floraison des pissenlits le matin ou le soir, donc avant ou après le vol des abeilles – et cette sensibilisation multiplierait peut-être aussi le renoncement volontaire aux faucheuses-conditionneuses).

Ueli Künzle, Bergheimat, salue la requête de Bio Fribourg, mais cinq ruches c'est trop pour le canton d'Appenzell. Il demande en outre à la CLA d'enregistrer les compléments suivants dans le règlement: sous chiffre 2) Renoncement au séchage en grange du foin; chiffre 3) Élever des reproducteurs de races d'animaux agricoles menacées en Suisse; chiffre 4) Pâturage forestier; chiffre 6) Utilisation de bois non imprégné (pieux, lattes etc.) dans l'agriculture.

Kurt Müller, Bio Ostschweiz, a déposé le 18.04.2011 une motion d'amendement pour les art. 2.4.4 et 2.4.5 du Cahier des charges (modifications par rapport à la proposition du Comité): «2.4.4 ~~Des bordures herbeuses~~ bandes de surface herbagère d'une largeur minimale de 0,5 mètre doivent être maintenues le long des chemins. L'apport d'engrais et l'application de produits phytosanitaires ne sont pas autorisés sur ces bandes herbeuses. Ces bandes herbeuses bandes de surface herbagère ne peuvent être comptées comme SCE que si elles font partie de la surface de l'exploitation, que les conditions imposées pour les prairies extensives ou peu intensives sont remplies et qu'elles ont une largeur minimale de 3 mètres. Dans les cultures pérennes, les 3 premiers mètres de bande herbeuse bande de surface herbagère perpendiculaires au sens du travail des cultures ne peuvent pas être comptés comme surfaces de compensation écologique.»

«2.4.5 ~~Le long des haies, des bosquets champêtres, des lisières de forêt et des berges boisées, des bandes herbeuses de surface herbagère ou de litière d'une largeur minimale de 3 mètres doivent être présentes aménagées et préservées de toute fumure ou produit phytosanitaire. Le long des cours et plans d'eau, une bande herbeuse de surface herbagère ou de litière ou une berge boisée d'une largeur minimale de 6 mètres doit être aménagée. L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires est proscrite sur les 3 premiers mètres de la bande. L'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite à partir du troisième mètre. C'est la fiche technique «Bordures tampons – comment les mesurer, comment les exploiter?» d'Agriidea qui est déterminante.~~»

Justification: Ces deux points concernent des exigences qui sont définies dans l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD). Bio Ostschweiz est d'avis que cette reprise des exigences de base de l'OPD doit en reprendre toutes les exigences importantes sans en modifier la teneur car cela assure la clarté et donne du poids. Kurt Müller a de la peine à comprendre qu'un membre du groupe de travail Biodiversité de Bio Suisse critique dans le Tages-Anzeiger la Fédération au sujet de son approche dans le domaine de la biodiversité. Res Bärtschi: Andreas Bosshard n'a pas réussi à faire passer son opinion au sein du groupe de travail, et maintenant il essaye de faire pression en passant par les médias. Res Bärtschi trouve que la motion de Bio Ostschweiz est OK et qu'elle peut être acceptée telle quelle.

Discussion

Christoph Meili, Biofarm, remercie le groupe de travail pour son précieux travail.

Willy Cretegnny, Bio Genève: Les mesures prévues par les règlements devraient mieux tenir compte des pratiques régionales. On parle p. ex. de la fauche et du mulchage de l'herbe mais pas du roulage de l'herbe. Res Bärtschi: Le but de ce règlement est justement de favoriser la régionalisation. Chaque producteur peut prendre les mesures qui lui conviennent le mieux. Il est p. ex. bien d'encourager les projets régionaux de réseautage écologique.

Jakob Treichler, Bio Zug: La notion de mulchage peut être interprétée de différentes manières, alors ce serait mieux de remplacer cette expression par quelque chose du genre «L'entretien des pâturages ne doit pas recourir à des machines rotatives destructrices.» Res Bärtschi: Les machines qui se contentent de faucher ne tombent pas dans la catégorie du mulchage.

Claude Cattin, Bio-Jura: Les délégués du Jura refuseront cette motion. Ils ne sont pas contre la biodiversité mais contre cette directive. On fait déjà assez pour la biodiversité, et Bio Suisse n'a pas besoin de se justifier en édictant de nouvelles directives.

Peter Hofer, Bärner Bio Bure: Il espère que d'autres organisations finiront par suivre Bio Suisse et incluront aussi le sol dans leurs préoccupations de biodiversité.

Hubert Lombard, IG Bio Weide-Beef, représente quelque 300 producteurs de bœuf bio de pâture qui subissent de plein fouet le système à points de la Migros. Tout cela n'est malheureusement qu'une querelle d'experts, et la Migros ne veut pas accepter le système de Bio Suisse. Il appelle avec véhémence les délégués à accepter la motion du Comité. Hubert Lombard est convaincu que «les experts, nous finirons bien par les forcer d'une manière ou d'une autre à accepter ce système».

Willy Schmutz, Bio Nordwestschweiz, est dérangé par le fait que la Migros veuille forcer Bio Suisse à appliquer son système à points: «On n'en a pas besoin parce qu'on a déjà tout cela. Migros n'est pas un partenaire fiable, et nous ne devons pas nous laisser asservir par elle.»

Ivo Knüsel, Bio Zug: Le nouvel article 2.4.5 du Cahier des charges stipule que les bandes tampons ne doivent recevoir aucun engrais ni traitement phytosanitaire. Quels produits de traitement sont visés? Ne vaudrait-il pas mieux supprimer cette clause? Regina Fuhrer: Il y a des produits phytosanitaires qui sont autorisés en agriculture biologique.

Vote

Motion d'amendement de Bio Ostschweiz

? Qui accepte la motion d'amendement de Bio Ostschweiz pour les art. 2.4.4 et 2.4.5 du Cahier des charges? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion d'amendement? ☞ **{pas de voix contre}**

? Abstentions? ☞ **{8 abstentions}**

Vote final sur la biodiversité

? Qui accepte de modifier le chapitre 2.4 du Cahier des charges conformément à la variante issue du vote précédent? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{4 voix contre}**

? Abstentions? ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Le chapitre 2.4 du Cahier des charges est modifié comme suit pour le 01.01.2012 selon les documents de l'envoi préparatoire et la motion d'amendement de von Bio Ostschweiz du 18.04.2011:**

2.4.4 Des bandes de surface herbagère d'une largeur minimale de 0,5 mètre doivent être maintenues le long des chemins. L'apport d'engrais et l'application de produits phytosanitaires ne sont pas autorisés sur ces bandes herbeuses. Ces bandes de surface herbagère ne peuvent être comptées comme SCE que si elles font partie de la surface de l'exploitation, que les conditions imposées pour les prairies extensives ou peu intensives sont remplies et qu'elles ont une largeur minimale de 3 mètres. Les 3 premiers mètres de bande de surface herbagère

perpendiculaires au sens du travail des cultures ne peuvent pas être comptés comme surfaces de compensation écologique.

- 2.4.5 Le long des haies, des bosquets champêtres, des lisières de forêt et des berges boisées, des bandes de surface herbagère ou de litière d'une largeur minimale de 3 mètres doivent être aménagées et préservées de toute fumure ou produit phytosanitaire. Le long des cours et plans d'eau, une bande de surface herbagère ou de litière ou une berge boisée d'une largeur minimale de 6 mètres doit être aménagée. L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires est proscrite sur les 3 premiers mètres de la bande. L'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite à partir du troisième mètre.

3.3 Politique de distribution pour les produits Bourgeon

Christian Butscher, Comité: Bio Suisse veut que les produits Bourgeon soient distribués dans des canaux qui s'engagent visiblement et à long terme pour l'encouragement de l'agriculture biologique en Suisse et qui soutiennent des conditions cadres équitables sur les plans économiques et sociaux tout au long de la filière de valorisation. Les détaillants qui commercialisent des produits Bourgeon doivent accepter les principes, buts et valeurs de Bio Suisse. Le Comité a préparé à cet effet une Politique de distribution qui se traduit par une modification du Cahier des charges qu'il soumet aux délégués. La Politique de distribution remplace la Politique à l'égard des discounters promulguée il y a une année, qui interdisait de distribuer des produits Bourgeon dans les discounts. La commission fédérale de la concurrence est intervenue suite à des réclamations. Bio Suisse ne peut pas exclure certains canaux de distribution, donc nous avons choisi une approche positive: ceux qui remplissent les critères de distribution peuvent utiliser le Bourgeon. Les exigences sont valables pour les détaillants qui désirent commercialiser avec le Bourgeon les produits frais des producteurs de Bio Suisse ou des produits transformés fabriqués par des entreprises sous licence Bio Suisse, qui ont plus de cinq points de vente en Suisse ou font un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions de francs. La compétence décisionnelle pour la définition détaillée de la politique de distribution doit être donnée au Comité. Christian Butscher présente les exigences que le Comité imposera aux détaillants:

1. Accepter les principes, buts et valeurs de Bio Suisse;
2. Prouver son engagement concret pour l'encouragement de l'agriculture biologique en Suisse;
3. Présentation ouverte et claire des produits et de la communication dans les points de vente (exclusion des confusions entre les produits Bourgeon et les autres);
4. Assortiment représentatif toute l'année (changements saisonniers le cas échéant) en produits frais et transformés vendus avec le Bourgeon;
5. Politique assortimentale à long terme (pas uniquement des opportunités à court terme);
6. Relations de livraison à long terme avec les producteurs et les transformateurs;
7. Encouragement sans compromis de la qualité des produits et des transformations indépendamment des éventuels prix d'achat supérieurs liés à la qualité.
8. S'engager pour des conditions-cadres économiquement et socialement équitables dans toute la filière (producteurs, transformateurs, détaillants).
9. S'engager à coopérer à long terme avec bio Suisse au sujet de toutes les exigences mentionnées ci-dessus.

Christoph Meili, Biofarm, a déposé une motion de renvoi le 01.04.2011: *«L'orientation choisie par le Comité est expressément la bienvenue, mais le point 3.3 doit être renvoyé à l'AD de l'automne. Le Comité soumet à l'approbation définitive de l'AD le texte détaillé des "exigences auxquelles doivent satisfaire les détaillants". Ce faisant, l'AD couvre le Comité aussi pour les détails délicats.»* Christoph Meili trouve malvenu que le Comité veuille régler les détails tout seul: *«Le Comité s'exposerait ainsi inutilement aux vents des forces commerciales. La politique de distribution touche fortement les droits de propriété du Bourgeon. L'interdiction d'un discounter a provoqué l'année passée des réactions massives dans les médias. D'un côté le Bourgeon "appartient" en tant que marque pour moitié à certains preneurs de licences, mais de l'autre, il devrait en tant que label garantir une certaine ouverture. Les exigences posées aux détaillants devraient donc être décidées par l'AD. Ce cas ne nécessite pas de décision rapide.»*

Regina Fuhrer souligne que le Bourgeon est clairement positionné dans le Concept directeur comme marque paysanne bio. Les Lignes directrices stratégiques sont définies, et ni le Comité ni les commissions ne peuvent s'en éloigner. Vu la taille actuelle de notre Fédération, on élit un Comité, on lui définit des garde-fous et ensuite il doit pouvoir agir.

Ueli Künzle, Bergheimat, est dérangé par la présentation des produits dans le journal de la Coop 16/2011 (page 8 en français). Un gruyère bio surchoix porte le logo Naturaplan et le Bourgeon mais PAS la mention «Suisse», et il est décrit comme fabriqué avec du «lait cru bio ultra frais». Coop présente à côté un gruyère non bio affiné en cave «au lait suisse». Regina Fuhrer et Daniel Bärtschi déplorent cette méprise: «Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais, et quand on voit des erreurs on y réagit toujours, alors merci de nous faire part de vos remarques dans ce domaine!»

Vote

Vote sur la motion de Biofarm pour la Politique de distribution

? Qui accepte la motion de renvoi de Biofarm pour la modification du chapitre 10.2 du Cahier des charges? ☞ **{13 voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion de renvoi? ☞ **{forte majorité}**

? Abstentions? ☞ **{5 abstentions}**

Vote final

? Qui accepte de modifier le chapitre 10.2 du Cahier des charges selon le texte de l'envoi préparatoire? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{3 voix contre}**

? Abstentions? ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Les articles 10.2.1 à 10.2.4 du Cahier des charges sont modifiés pour le 01.05.2011 comme le Comité l'avait proposé dans l'envoi préparatoire du 17.03.2011.**

3.4 Reconversion par étapes des ruminants et des chevaux

Christian Butscher, Comité: Le Cahier des charges actuel de Bio Suisse n'autorise pas la reconversion par étapes pour les ruminants et les chevaux. L'Office fédéral de l'agriculture n'a formulé aucune restriction dans son Ordonnance bio et il autorise la reconversion par étapes pour toutes les catégories animales. Le fait qu'il n'y a pas de marché pour le lait de reconversion et que les aliments fourragers biologiques sont nettement plus chers représente une grande charge pour les exploitations en reconversion. La question se pose donc maintenant de savoir si Bio Suisse ne devrait pas autoriser la reconversion par étapes pour toutes les catégories animales.

Kurt Sigrist, Bio Ob-/Nidwalden, recommande de refuser cet allègement du Cahier des charges, car cela donnerait de mauvaises incitations à reconvertir de nouveaux domaines. Les coûts supplémentaires sont en effet supportables pour les exploitations diversifiées qui utilisent surtout des fourrages grossiers, ce qui n'est pas le cas pour les «exploitations à fond les gaz» qui utilisent de grandes quantités de concentrés. Kurt Sigrist craint des surplus de lait bio comme il y en a eu les années passées: «Si nous ouvrons maintenant, de nouvelles grandes exploitations vont venir. Il y en a déjà quelques-unes qui se reconvertissent dans le Jura. Ces exploitations doivent se reconvertir au Bio Fédéral.»

Vote

? Qui accepte de modifier l'article 4.2.6 du Cahier des charges selon le texte de l'envoi préparatoire? ☞ **{9 voix}**

? Opposition: Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{forte majorité}**

? Abstentions? ☞ **{5 abstentions}**

⇒ **L'article 4.2.6 du Cahier des charges n'est pas modifié.**

3.5 Pâturage pour le gros bétail à l'engraissement

Christian Butscher, Comité: Selon la réglementation SRPA et celle de Bio Suisse, le gros bétail à l'engraissement ne doit pas avoir de parcours enherbé si les animaux ont accès toute l'année et en permanence à une cour d'exercice. Selon une enquête réalisée avec des marchands de bétail et des engraisseurs, cette forme d'engraissement de gros bétail sans pâturage n'est plus que très rarement pratiquée. On peut donc se demander si les bovins à l'engraissement dans les fermes Bourgeon ne devraient pas avoir eux aussi un droit général de pâturage.

Claude Cattin et Markus Schöni, Bio-Jura, ont déposé le 11.04.2011 une motion d'amendement. Il y a dans le Jura des fermes Bourgeon qui font de l'engraissement de gros bétail, et la modification de l'article 3.2.1 du Cahier des charges confronterait ceux qui engraisent des taureaux à de sérieuses difficultés d'adaptation et de sécurité. Bio-Jura demande donc d'exempter du pâturage obligatoire non seulement les reproducteurs mâles mais les taureaux en général, car laisser des taureaux pâturer est vraiment dangereux.

Felix Lang, Bio Nordwestschweiz, remercie Bio-Jura pour cette motion. Le Schlatthof à Aesch avec l'exploitation Löwenburg dans le Jura aurait un autre problème avec cette modification du Cahier des charges: cette grande ferme modèle située en zone de grandes cultures a un troupeau de vaches mères et engraisse les veaux sevrés (aussi les femelles). Vu que la proportion de prairies temporaires a dû passer de 10 à 25 % lors de la reconversion au bio, la ferme d'Aesch engraisse une centaine de bête par année avec ses propres fourrages. Des essais ont été faits. Le problème est que les prairies temporaires ne sont pas pâturables en cas de fortes pluies et qu'elles n'ont pas d'arbres pour donner de l'ombre. Le Schlatthof devrait donc avoir un délai transitoire pour pouvoir relever ce défi. Felix Lang dépose donc la motion suivante: «*Les fermes Bourgeon existantes ont un délai transitoire jusqu'au 31.12.2014 pour appliquer l'obligation de faire pâturer les génisses et les bœufs d'engraissement. Pendant cette période, il suffit que ces catégories animales respectent le programme SRPA.*»

Willy Schmutz, Bio Nordwestschweiz, soutient la motion de Bio-Jura.

Vote

Motion d'amendement de Felix Lang, Bio Nordwestschweiz

? Qui accepte la motion d'amendement «délai transitoire pour les fermes Bourgeon existantes»?

{forte majorité}

? Opposition: Qui refuse cette motion d'amendement? {4 voix}

? Abstentions? {4 abstentions}

Motion d'amendement de Bio-Jura «taureaux au pâturage»

? Qui accepte la motion d'amendement de Bio-Jura pour l'article 3.2.1 du Cahier des charges?

{forte majorité}

? Opposition: Qui refuse cette motion d'amendement? {4 voix}

? Abstentions? {pas d'abstentions}

Vote final pour le pâturage du gros bétail à l'engraissement

? Qui accepte de modifier le chapitre 3.2.1 du Cahier des charges conformément à la variante issue du vote précédent? {forte majorité}

? Opposition: Qui refuse cette modification du Cahier des charges? {4 voix}

? Abstentions? {pas d'abstentions}

⇒ **L'article 3.2.1 du Cahier des charges est modifié comme suit pour le 01.01.2012:**

3.2.1 Les dresse-vaches électrocuteurs sont interdits. Comme le stipule l'art. 3.1.3, le programme SRPA doit être respecté. En plus du programme SRPA de la Confédération, le pâturage est obligatoire pour les bovins sauf pour les femelles et les mâles jusqu'à 120 jours, les taureaux et les veaux à l'engraissement.

Les fermes Bourgeon existantes ont un délai transitoire jusqu'au 31.12.2014 pour appliquer l'obligation de faire pâturer les génisses et les bœufs d'engraissement. Pendant cette période, il suffit que ces catégories animales respectent le programme SRPA.

Thomas Michel, Bärner Bio Bure, remet en cause la procédure: Les motions et la procédure de vote n'étaient pas claires pour lui. Qu'est-ce qui va donc changer à l'avenir? Le résultat du vote signifie que l'engraissement intensif des taureaux sans pâturage continuera d'être possible dans les fermes Bourgeon. Le délai transitoire de trois ans est donc à son avis superflu. Kurt Sigrist, Bio Ob-/Nidwalden, et Jakob Treichler, Bio Zug, précisent: Les bœufs et les génisses à l'engraissement devront aller au pâturage au plus tard à la fin du délai transitoire de trois, seuls les taureaux pourront continuer d'être engraisés en stabulation plus parcourus.

4 Informations

4.1 Rapport intermédiaire sur les affaires politiques

Regina Fuhrer, Présidente, fournit des informations sur les thèmes politiques qui occupent la Fédération en ce moment. Ce sont en particulier la stratégie-qualité, le libre-échange agricole et le marché du lait. Le marché du lait bio est plus ou moins en équilibre. 20 mio de kg de lait bio ont encore été déclassés en 2010 (2009: 25 mio). La production de lait bio est trop faible en été, et on entend parler de velléités d'importer du lait bio non Bourgeon. Différentes approches politiques sont en discussion pour le marché du lait, surtout l'introduction d'une force obligatoire générale soit via l'Interprofession du lait (IP Lait) soit via la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL). Le Comité de Bio Suisse veut une stratégie pour avancer, pas l'obligation d'assumer le passé. Les questions suivantes sont en discussion: Faut-il viser le découplément du marché du lait bio? Séparer le lait bio à l'intérieur de l'IP Lait? La FPSL propose que la contribution bio issue de la force obligatoire générale soit utilisée pour le marché du lait bio. Sur le plan du libre-échange agricole, des retards sont prévisibles. La PA 2014-2017 ne compte expressément pas sur un accord de libre-échange agroalimentaire (ALEA) ou sur un aboutissement à l'OMC. Bio Suisse va continuer d'accompagner constructivement les négociations pour l'ALEA en conservant sa position du «oui mais». Regina Fuhrer termine en assurant qu'on continue de travailler sur la demande d'Aschi Daepf concernant le calcul des unités de main-d'œuvre standard.

Martin Bossard, Responsable de la politique, présente les nouveautés prévues dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017 avec le Développement des paiements directs (DPD) que le Conseil fédéral a envoyées en consultation au mois de mars. Bio Suisse a formulé des objectifs avec l'Alliance Agraire. Bio Suisse salue le principe des changements proposés aujourd'hui par le Conseil fédéral pour la politique agricole. Les modifications de la politique agricole proposées par le Conseil fédéral renforcent l'orientation durable de la production agricole suisse, mais il manque encore un signal fort en faveur de l'agriculture biologique. La politique agricole doit envoyer des signaux clairs aux producteurs en reconversion et aux actuels producteurs bio pour ne pas perdre de parts de marché au profit de l'étranger. Bio Suisse exige donc que le Conseil fédéral soutienne les familles paysannes suisses en prenant des mesures ciblées pour défendre contre l'étranger le marché biologique suisse en pleine croissance. Bio Suisse n'est par contre pas d'accord avec la répartition des fonds qui a été proposée. La stratégie-qualité est la condition de base pour une nouvelle ouverture de la politique agricole. Même sans ouverture, la stratégie-qualité reste importante pour le positionnement à long terme de l'agriculture suisse. La Confédération a rédigé une charte dont le Comité juge le contenu acceptable. L'agriculture biologique doit être un des piliers importants de la réalisation de la stratégie-qualité pour l'agriculture suisse dans le cadre de la PA 2014-2017, mais cela n'est pas mentionné dans la consultation. Le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'y a pas besoin d'un Plan d'Action Bio. Un plan d'action est un instrument que l'UE connaît depuis 2004 pour déterminer le développement de l'agriculture biologique. Cela nous manque en Suisse. Bio Suisse enverra aux organisations membres un modèle de réponse à la consultation à la fin avril.

Discussion

Question d'Armin Capaul, Bärner Bio Bure: «Daniel Wismer et moi avons envoyé une lettre ouverte à l'OFAG le 06.12.2010 pour proposer d'inclure les cornes des vaches avec un franc par vache et par jour dans le programme pour le bien-être des animaux inclus dans les paiements directs 2014-2017. Cette proposition a suscité un écho médiatique inattendu, et nous avons même reçu du soutien de la part d'organisations connues. Les organisations qui soutiennent notre idée sont actuellement les suivantes: Protection suisse des animaux, Kagfreiland, Pro Specie Rara, Fondation Franz Weber, Demeter Suisse. Armin Capaul demande au Comité s'il désire lui aussi soutenir officiellement cette idée du «franc pour les cornes». Regina Fuhrer remercie Armin Capaul pour la demande et assure que le Comité lui enverra une réponse.

Kathy Hänni, Bioterra: Est-ce que Bio Suisse a préparé un plan d'action pour la discussion sur l'énergie?
Regina Fuhrer: Non, chaque chose en son temps.

4.2 Départ de la Présidente Regina Fuhrer

La Présidente de Bio Suisse Regina Fuhrer avait été élue au Comité en septembre 1994, elle a marqué la direction de notre Fédération pendant plus de 16 ans et l'a présidée pendant près de 10 ans. Martin Rigggenbach a reçu du Comité le mandat d'organiser les adieux. Les personnalités suivantes remercient la Présidente pour son immense action avec des photos et des anecdotes: Daniel Bärtschi (Directeur), Max Eichenberger (Président de la CLTC), Niklaus Wynistorf (ancien Directeur de Bio Test Agro et ancien Président de la Commission de reconnaissance des exploitations de Bio Suisse), Susanna Küffer Heer (Directrice de Demeter Suisse), Kathrin Rapp (Responsable de Naturaplan et des programmes de développement durable de la Coop), Urs Niggli (Directeur du FiBL), François-Philippe Devenoge (Vice-président de Bio Suisse) et Manfred Bötsch (Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture).

Bâle, le 22 juin 2011



Regina Fuhrer
Présidente de Bio Suisse



Christian Voegeli
Rédacteur du procès-verbal